

Espagne, États-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège et Venezuela) pour leur action en faveur de la paix, de même qu'à l'Assemblée de la société civile et aux autres éléments guatémaltèques pour la contribution qu'ils apportent dans le cadre de la Constitution et des accords de paix;

11. *Demande* au Gouvernement salvadorien et à toutes les forces politiques engagées dans le processus de paix de n'épargner aucun effort pour que soient mises en œuvre toutes les dispositions non encore appliquées de l'Accord de paix;

12. *Se félicite* de la création du Bureau de vérification des Nations Unies en El Salvador, qui, au moyen des visites périodiques d'un haut fonctionnaire du Siège et des activités d'un petit groupe d'experts sur place, surveille efficacement la mise en œuvre des dispositions non encore appliquées de l'Accord de paix en El Salvador;

13. *Souligne encore une fois* l'utile participation du Secrétaire général et de ses représentants et les encourage à tout faire pour que soient remplis tous les engagements pris par les parties à l'Accord de paix en El Salvador;

14. *Constata* les progrès réalisés par le peuple et le Gouvernement nicaraguayens pour servir la cause de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale et souligne l'importance de la concertation politique, économique et sociale entre tous les secteurs de la nation pour la poursuite de la reconstruction du pays, la renégociation et la réduction de sa dette extérieure, la relance de son économie et son développement social;

15. *Prend note avec satisfaction* du processus électoral organisé dans des conditions de paix au Nicaragua le 20 octobre 1996 et souligne l'importance de cette consultation qui constitue une nouvelle étape sur la voie du raffermissement de la démocratie et de la paix, du développement et de la reconstruction du Nicaragua;

16. *Approuve* le traitement accordé au Nicaragua compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle il se trouve encore et que la communauté internationale et les institutions financières doivent prendre en considération dans leurs programmes d'appui à la relance économique et à la restructuration sociale du pays;

17. *Rend hommage* à l'œuvre accomplie par le groupe d'appui au Nicaragua (Canada, Espagne, Mexique, Pays-Bas et Suède) qui, sous la supervision du Secrétaire général, seconde activement les efforts faits pour assurer la relance économique et le développement social du pays, notamment pour trouver une solution au problème de la dette extérieure et obtenir des fonds d'investissement et des moyens financiers nouveaux qui permettent la poursuite des programmes économiques et sociaux, et pour favoriser la réconciliation nationale, et prie le Secrétaire général de continuer d'épauler ces efforts;

18. *Souligne* l'importance du dialogue politique et de la coopération économique engagés entre l'Union européenne et ses États membres et les pays d'Amérique centrale, avec la participation du Groupe des Trois (Colombie, Mexique et Venezuela), et en particulier de la Conférence ministérielle

tenue à Florence (Italie) les 21 et 22 mars 1996, au cours de laquelle ont été approuvés de nouveaux objectifs en matière d'appui au renforcement et à la consolidation de l'état de droit, aux politiques sociales tendant à atténuer le coût social des programmes d'ajustement structurel et au processus d'intégration centraméricain;

19. *Appelle l'attention* sur les engagements relatifs au développement durable pris aux quinzième, seizième et dix-septième réunions des présidents des pays d'Amérique centrale pour structurer une région de paix, de démocratie et de développement durable, et engage la communauté internationale à contribuer résolument à leur réalisation;

20. *Réaffirme* l'importance de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement, par le biais de leurs activités opérationnelles, en vue de faciliter la mise au point de programmes et de projets indispensables pour consolider la paix et le processus de développement dans la région, compte tenu tout particulièrement de la nouvelle stratégie de développement sous-régional établie par l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale, et engage la communauté internationale à apporter son soutien aux fins de la réalisation des objectifs de la nouvelle stratégie de développement en Amérique centrale;

21. *Exprime* de nouveau sa profonde gratitude au Secrétaire général, qu'elle remercie de son action en faveur du processus d'instauration et de renforcement de la paix en Amérique centrale, ainsi qu'aux groupes de pays amis qui sont directement intervenus à ces fins, et les prie de poursuivre leurs efforts dans ce sens;

22. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-deuxième session un rapport sur l'application de la présente résolution;

23. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session la question intitulée «La situation en Amérique centrale: processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement».

87^e séance plénière
17 décembre 1996

51/198. Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/15 du 20 novembre 1990, 46/109 A du 17 décembre 1991, 47/118 du 18 décembre 1992, 48/161 du 20 décembre 1993 et 48/267 du 19 septembre 1994, dans laquelle elle a décidé de créer la Mission de vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala, et ses résolutions 49/137 du 19 décembre 1994, 49/236 A du 31 mars 1995, 49/236 B du 14 septembre 1995 et,

en particulier, 50/220 du 3 avril 1996, dans laquelle elle a décidé d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission pour une nouvelle période de neuf mois et treize jours, jusqu'au 31 décembre 1996,

Prenant en considération la note du Secrétaire général communiquant le cinquième rapport du Directeur de la Mission¹⁶⁷,

Notant les conclusions et recommandations contenues dans le cinquième rapport du Directeur de la Mission concernant le respect des engagements pris par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme¹⁶⁸ et concernant l'application des aspects ayant trait aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones¹⁶⁹,

Appréciant l'appui accordé à la Mission par le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque,

Se félicitant des mesures prises par le Gouvernement guatémaltèque pour mettre fin à l'impunité,

Se félicitant également de la cessation de facto des hostilités, grâce aux mesures de confiance prises par les deux parties,

Encouragée par les progrès qui ont été réalisés dans le processus de paix, comme le montrent la signature de l'Accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire¹⁷⁰, la signature de l'Accord relatif au renforcement du pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique¹⁷¹, et l'annonce par les parties que l'Accord pour une paix ferme et durable serait signé le 29 décembre 1996 à Guatemala,

Rappelant que les parties ont demandé dans l'Accord-cadre pour la reprise du processus de négociation entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque¹⁷² du 10 janvier 1994 que l'Organisation des Nations Unies vérifie la mise en œuvre de tous les accords signés par elles,

¹⁶⁷ Voir A/50/1006.

¹⁶⁸ A/48/928-S/1994/448, annexe I; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1994*, document S/1994/448.

¹⁶⁹ A/49/882-S/1995/256, annexe; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquantième année, Supplément d'avril, mai et juin 1995*, document S/1995/256.

¹⁷⁰ A/50/956, annexe.

¹⁷¹ A/51/410-S/1996/853, annexe; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1996*, document S/1996/853.

¹⁷² A/49/61-S/1994/53, annexe; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1994*, document S/1994/53.

Appréciant les efforts déployés par le Secrétaire général, le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala¹⁷³, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions internationales pour appuyer le processus de paix,

Ayant examiné les recommandations présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur la Mission¹⁷⁴, concernant le renouvellement du mandat de celle-ci,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala¹⁷⁴;

2. *Prend note avec satisfaction* du cinquième rapport du Directeur de la Mission¹⁶⁷;

3. *Demande* au Gouvernement guatémaltèque et à l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque de continuer à faire le nécessaire pour respecter les engagements qu'ils ont pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme¹⁶⁸ et pour appliquer les aspects ayant trait aux droits de l'homme de l'Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones¹⁶⁹;

4. *Incite* les parties à maintenir l'élan imprimé au processus de négociation de façon que, comme ils en sont convenus, l'Accord pour une paix ferme et durable puisse être signé le 29 décembre 1996;

5. *Décide* d'autoriser le renouvellement du mandat de la Mission jusqu'au 31 mars 1997, conformément aux recommandations du Secrétaire général;

6. *Invite* la communauté internationale à accroître l'appui qu'elle offre au processus de paix, en particulier à la mise en œuvre des accords de paix, notamment en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala créé par le Secrétaire général;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter dès que possible des recommandations sur les modifications à apporter à la structure et aux effectifs de la Mission de façon qu'elle puisse s'acquitter de ses nouvelles responsabilités après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, et de la tenir pleinement informée de l'application de la présente résolution.

87^e séance plénière
17 décembre 1996

¹⁷³ Le Groupe des pays amis est composé de la Colombie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de la Norvège et du Venezuela.

¹⁷⁴ A/51/695-S/1996/998; voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, cinquante et unième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1996*, document S/1996/998.